

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 11/08/2021

Dengue à La Réunion : poursuite de la baisse

Du 26 juillet au 1^{er} août, 162 cas de dengue ont été confirmés (contre 189 la semaine précédente). Des cas sont rapportés dans la quasi-totalité des communes. Le secteur ouest comptabilise la moitié des cas et Saint-Paul reste la commune la plus affectée.

L'ensemble des indicateurs (nombre de cas et d'hospitalisations, passages aux urgences) montre que l'épidémie poursuit sa baisse. Néanmoins, malgré l'hiver austral, la circulation se maintient à des niveaux plus élevés que les hivers précédents. Aussi, les mesures de protection individuelle et collective doivent se poursuivre : appliquer des répulsifs pour se protéger des piqûres de moustiques, éliminer les gîtes larvaires, consulter son médecin en cas de symptômes.

Situation de la dengue au 11 août 2021

(données Cellule Santé Publique France en région, ARS)

Les cas confirmés sont localisés dans presque toutes les communes de La Réunion :

- Le secteur ouest comptabilise la moitié de l'ensemble des cas déclarés sur l'île.
- Les communes les plus touchées sont :
 - Saint-Paul : 38% des cas déclarés
 - Saint-Pierre : 11% (soit 40 cas pour la période)
 - Saint-Denis : 10% des cas (soit 34 cas pour la période)
- Certaines communes rapportent une augmentation du nombre de cas : La Possession, Saint-Leu et Saint-Louis

Depuis le 1^{er} Janvier 2021

- **29 333 cas confirmés**
- **823 hospitalisations**
- **plus de 4 000 passages aux urgences**
- **19 décès** directement liés à la dengue

Des regroupements de cas (foyers de dengue) ont été identifiés dans les quartiers suivants :

REGION OUEST

- **Saint-Paul** (La Plaine, Le Bout de l'Etang, Tamatave, Saint-Gilles les Bains, La Saline les Bains)

REGION SUD

- **Saint-Pierre** (Ravine des Cabris, Bois d'Olives, La Vallée)

Recommandations pour lutter contre la dengue

Il suffit d'une seule piqûre de moustique pour avoir la dengue.

Les autorités sanitaires recommandent de :

- **Se protéger contre les piqûres de moustiques, y compris durant les 7 jours suivants l'apparition des symptômes pour protéger son entourage.**
- **Continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement** ; plusieurs sérotypes de la dengue peuvent circuler et une infection par un sérotype ne protège pas de l'atteinte par un autre sérotype.
- **Éliminer les gîtes larvaires (nids à moustiques)** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile, vérifier les gouttières...
- **Consulter un médecin en cas de symptômes** : fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, ... **et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale** prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.
- **Si vous êtes malade de la dengue** :
 - **Continuez à vous protéger** contre les piqûres de moustiques.
 - Afin de prévenir les formes graves de la dengue :
 - **Surveillez votre état de santé**, surtout entre le 4^{ème} et le 8^{ème} jour de la maladie
 - **Consultez votre médecin traitant ou un service d'urgence** si vous avez des signes et symptômes suivants : douleurs abdominales sévères, vomissements persistants, impossibilité de s'alimenter/s'hydrater, grande fatigue, agitation.
 - **Consultez sans délai un ophtalmologue ou les urgences du CHU Nord**, en cas de complications ophtalmologiques (baisse de la vue grave et brutale) survenant environ 8 jours après le début des signes de la dengue
 - **Rendez-vous à l'hôpital en cas de dégradation de votre état de santé**



Les formes graves de dengue touchent **tous les âges** : nourrissons, enfants, adultes et personnes âgées. Elles surviennent aussi bien chez des personnes en bonne santé que chez des personnes qui présentent des pathologies.

Les enfants de moins de deux ans, dont les parents pensent qu'ils pourraient avoir la dengue, doivent être de préférence pris en charge en milieu hospitalier.

La dengue étant susceptible d'altérer le foie, **il est recommandé de suivre strictement les recommandations de son médecin** sur la prise de paracétamol.

Retrouvez toute l'actualité sur la dengue à La Réunion sur le [Facebook Ensemble contre les moustiques](#)

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974